

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

► **OBJET** : Autorisation environnementale concernant la création du parc éolien de Moisville (4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison électrique)

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : PRASVILLE

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : CENTRALE ÉOLIENNE DE MOISVILLE (siège social situé 1350 avenue Albert Einstein – Bâtiment 2 – 34000 MONTPELLIER)

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 35 jours, du mardi 16 novembre à 9h00 au lundi 20 décembre 2021 à 18h00

► **LE DOSSIER COMPLET** : Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Prasville, en version papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier est consultable sur le site internet suivant : <http://parceoliendemoisville.enquetepublique.net/>

Le dossier complet sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les avis des conseils municipaux des communes mentionnées ci-après ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et la Communauté de Communes Cœur de Beauce seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Madame Gwenaëlle BORN, Chef de projets éoliens 1B Parc de Brocéliande 35760 Saint-Grégoire – g.born@vensolair.fr.

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants, en mairie de PRASVILLE, 8 rue de la mairie, :

DATES	HEURES
mardi 16 novembre 2021	16h00 à 18h00
lundi 29 novembre 2021	10h30 à 12h00
samedi 11 décembre 2021	10h30 à 12h00
lundi 20 décembre 2021	16h00 à 18h00

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de PRASVILLE, accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie de PRASVILLE
- à l'adresse électronique suivante : parceoliendemoisville@enquetepublique.net

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES** :

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies Prasville (commune d'implantation) et d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Theuville, Beauvilliers, Eole-en-Beauce, Les Villages Vovéens, Louville-la-Chenard, Moutiers-en-Beauce, Réclainville et Ymonville, (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir.

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.